

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Date de la convocation : 6 juillet 2020

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON – Elodie BERARD – Georges GONDRAN – David REY – Marcelle BOUCHEZ-PARIS – Léna ROMAN – Adrien BLANC – Aurélie AUMAGE – Patrick GAELLAERTS – Philippe PANCOL

Excusée : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN – Cécile SARRASIN

Pouvoir : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY donne procuration à Elodie BERARD
Nathalie HURLIN donne procuration à David REY
Cécile SARRASIN donne procuration à Léna ROMAN

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georges GONDRAN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION PRISE

1- Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

L'élection des délégués et celle de leurs suppléants se déroule séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal.

Pour la commune de Saint Crépin, il faut élire trois titulaires et trois suppléants.

Après le vote séparé à bulletin secret, **sont élus à la majorité absolue dès le premier tour :**

Délégués :

- Jean-Louis QUEYRAS
- Séverine PASQUALI-BARTHELEMY
- Elodie BERARD

Suppléants :

- Nathalie HURLIN
- Jean-Marc BERNAUDON
- Georgette MILLY

2- Vote des taux des taxes des contributions directes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation : **12,27 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **11,28 %**
- Taxe sur le foncier non-bâti : **163,04 %**

A la demande de Monsieur le Maire, les taux moyens nationaux sont rappelés TA 22,54 %, TFB 21,19 % et TFNB 49,67 % (données 2018).

3- Désignation de deux représentants au Comité National d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Séverine PASQUALI-BARTHELEMY représentant en tant qu'élue et Virginie ALBOUY en tant qu'agent communal.

au Comité National d'Action Sociale, qui est une association à laquelle la collectivité adhère pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

4- Liaison en mobilité douce entre Saint Crépin et Eyglies – modification du montant des travaux, des demandes de subvention et du plan de financement

Après avoir rappelé que projet de liaison en mobilité douce entre saint Crépin et Eyglies a fait l'objet d'une demande de subvention approuvée par délibération le 22 mars 2019 sur une base de travaux sommairement estimés par le cabinet Eurecat dans le schéma de mobilité douce à l'échelle communautaire en mars 2015, le Maire indique que le cabinet AEV a été missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le montant total du projet ayant été réévalué, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau montant du projet et modifie le plan de financement comme suit :

Financement	Montant en € HT	%
Europe – FEDER / POIA	176.858 €	35 %
Région SUD PACA	202.124 €	40 %
Département Hautes-Alpes	25.265 €	5 %
Commune de Saint Crépin	101.063 €	20

5- Sports de nature et espaces naturels – demande de subvention

Suite à la crise de la Covid19, une enveloppe financière est débloquée pour la réalisation de travaux permettant de relancer l'attractivité touristique des territoires par la remise en état des itinéraires sportifs de pleine nature.

La commune devant réaliser des travaux d'urgence pour désencombrer les routes de Spreyts, de Moussières/les Orgiers pour redonner accès aux randonneurs et vététistes, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces travaux pour un montant de 31.225 € HT et sollicite le département pour le versement d'une subvention de 70 %.

6- Numérotation des rues – Plan d'adressage – Demande de subvention

Le projet, déjà approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 juin 2019 vient d'être techniquement lancé. Le devis a été mis à jour par la Poste pour un montant de prestation total de 6.900 € HT

Par ailleurs, le montant de la fourniture et de l'installation des numéros d'immeuble et plaques de rue est estimé à 12.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau devis et le montant global du projet et sollicite une subvention auprès de la région Sud-Paca au titre du FRAT 2 selon le plan de financement suivant :

Financier	Montant HT	%
Région Sud-PACA	12.000 € (plafond)	70 %
Commune Saint Crépin	6.900 €	30
	17.900€ HT	100 %

7- Modalités de gestion du carrefour centre – signature d’une convention avec la DIRMED et le Conseil Départemental

Suite à la réalisation du carrefour centre par les services de l’Etat, il convient d’en définir les modalités de gestion par les différentes parties (DIRMED, Conseil Département des Hautes-Alpes et commune de Saint Crépin), les limites de gestion et les modalités d’intervention en limite de responsabilité conformément au Code de la Voirie Routière et au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la signature de la convention dont les modalités lui ont été exposées.

Par ailleurs, l’ilot central sera aménagé par le Département des Hautes-Alpes en partenariat avec la Commune, en respectant les règles de sécurité imposées par le guide de l’aménagement des carrefours urbains.

Enfin, un courrier sera adressé à la DIRMED pour qu’un dispositif anti-bruit soit installé le long de la R94 pour de réduire des nuisances sonores liées à ce nouvel aménagement.

8- Voie verte reliant le secteur de l’Aéromotel à Réotier – signature d’une convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec Réotier

Le chemin qui part de l’Aéromotel en direction de Réotier nécessite quelques travaux pour le rendre plus confortable et accessible au plus grand nombre et devenir, une voie multi-usage : piéton et VTT. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la mutualisation de ce projet de travaux avec ceux réalisés actuellement par la commune de Réotier sur la voie verte qui part de la pisciculture en direction de Saint Crépin, et qui reliera le chemin communal de Saint Crépin au niveau du torrent de Pra Thomas et délègue la maîtrise d’ouvrage à la Commune Réotier pour la réalisation de ces travaux.

L’enveloppe financière est estimée à 10.000 € HT pour la part de la commune de St Crépin.

9- Aménagement de sécurité sur la route vers Champcella – Cession d’une partie de la parcelle cadastrée H 278 au Département des Hautes-Alpes

Le Conseil Départemental a aménagé des surlargeurs sur la route menant à Champcella, notamment pour sécuriser le croisement des véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité la cession à l’euro symbolique du terrain communal nécessaire à ces aménagements.

La séance est levée à 20h.

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS



